

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 1^{er} février 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 1. du procès-verbal du 11 janvier 2016;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 1. Dépôt de la liste selon l'âge des comptes à recevoir au 31 décembre 2015;
 2. Liste des comptes en voie de prescription;
 3. Autorisation pour collection des comptes de taxes en perception et mandat;
- 6. Administration financière**
 1. Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 1^{er} février 2016;
- 7. Sécurité publique**
 1. Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 2. Rémunération du directeur du Service de sécurité incendie sur le territoire de Bolton-Est;
- 8. Transport, voirie**
 1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière;
 2. Retenue des services d'Excavation Stanley Mierzwinski pour les travaux de voirie de printemps;
 3. Avis de motion – Abrogation du règlement 00-265 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 1. Demande de dérogation mineure n° 2016-01 – lot 1429;
 2. Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif en environnement;;
- 10. Loisirs et culture**
 1. Demande d'appui de la municipalité Blue Sea relative aux Journées de la culture;
 2. Désignation des journées de la persévérance scolaire à Austin;
- 11. Hygiène du milieu**
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2016-02-30)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention de l'ajout aux points 9.2 et 10.2.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2016 (31)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2016, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

2016-02-31

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2016 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE SELON L'ÂGE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose la liste selon l'âge des comptes à recevoir au 31 décembre 2015.

2016-02-32

LISTE DES COMPTES DE TAXES EN VOIE DE PRESCRIPTION (32)

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles, dont l'adresse postale est connue ou non et dont le compte de taxes est impayé pour l'année 2013;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a utilisé tous les moyens raisonnables pour percevoir les taxes impayées desdits propriétaires d'immeubles;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription desdits comptes de taxes est le 30 mars 2016 et que ces taxes risquent de ne pas être perçues.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. les taxes et intérêts dus de l'exercice 2013 seront transférés au poste budgétaire des créances douteuses au 30 mars 2016.

ADOPTÉE

2016-02-33

AUTORISATION POUR COLLECTION DES COMPTES DE TAXES EN PERCEPTION ET MANDAT (33)

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles dont le compte de taxes totalisant plus de 50 \$ est impayé depuis l'année 2013, ou en arrérage, dont l'adresse est présumément connue;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription des comptes impayés de 2013 est le 30 mars 2016;

ATTENDU QU'une offre de services de Monty Sylvestre, conseillers juridiques, est déposée au conseil pour la perception des taxes impayées et la recherche, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil reçoive la liste jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution et accepte que les dossiers qui y sont énumérés soient confiés à Monty Sylvestre pour la perception des taxes impayées aux conditions précisées dans l'offre;
3. Monty Sylvestre, avant de procéder dans chacun des dossiers sur la liste, s'assure auprès de la secrétaire-trésorière qu'aucun paiement n'a été effectué en dernière heure à la suite de l'avis expédié le 15 janvier 2016;
4. après le 15 mars 2016, tous les arrangements avec les contribuables en défaut et tous les recouvrements des taxes impayées soient effectués strictement avec et par le bureau de Monty Sylvestre;
5. Monty Sylvestre ne procède pas à la collection avant le 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE

2016-02-34

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (34)

Comptes payés après le 11 janvier

Salaires au net du 2016-01-07	14 505,31
Salaires au net du 2016-01-14	5 520,44
Salaires au net du 2016-01-21	8 196,30
Salaires au net du 2016-01-28	5 198,92
Ministre du Revenu (janvier)	13 614,55
Receveur général (janvier)	5 450,15
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence et caserne)	743,66
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	160,56
Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne et éclairage public)	2 832,38
REER collectif	16 046,41
Pitney Works (timbres)	2 299,50
UMQ (adhésion 2016)	904,58
ADMQ (cotisation 2016)	790,69
FQM (formation Gestion des lacs et cours d'eau)	804,84
Train des Mots (don)	1 000,00
Vallons de la Serpentine (don conservation des milieux humides)	2 000,00
MCI (don protection de la santé du Lac Memphrémagog)	2 500,00
Jévi Centre de prévention du Suicide (don)	500,00
Le Pont, organisme de justice alternative (don)	500,00
APELOR (don préservation du lac Orford)	600,00
Corridor Appalachien (subvention Fonds vert)	4 000,00
Achats divers décorations de Noël	373,75
Roland Michon, chef traiteur (lunch rencontre Reagr. association lacs)	419,66
Remboursement bibliothèque et sports	540,00
Remboursement de taxes	200,00
Personnel (déboursés divers)	85,00
Personnel (déplacements / kilométrage)	333,80

Total payé au 1 février 2016 90 120,50 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	68,93
FQM (service Dicom)	69,82
ADMQ (guide gestion des documents)	94,28
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog (contribution 2016)	7 232,00
Groupe Environex (analyses d'eau)	48,29
Infotech (logiciel)	574,88
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire janvier et février)	4 220,00
Mégaburo (fournitures et papeterie)	187,74
Monty Sylvestre (recouvrement de taxes)	1 523,42
Centre d'Affaires Eastman (écran et logiciel antivirus)	379,38
Société Mutuelle de Prévention (gestion des dossiers)	1 018,59
Pierre Chouinard et Fils (mazout)	331,93
Marché Austin (épicerie, divers)	21,76

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service février)	53 286,42
Télé-Page (services de télé avertissement)	287,55
Napa Magog (entretien camions)	26,37
Pierre Chouinard et Fils (essence et carburant diesel)	563,04
Magasin Bell Magog (adaptateur et câble cellulaire)	40,13
CRM (formulaires d'inspection et communications)	305,83
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	100,00
J. C. Morin (branchement réservoir de gaz)	797,82
Location Langlois (rallonge élect. et remplacement boyau patinoire)	531,62
Centre d'Extincteur SL (remplissage)	323,08
J. C. Morin (prise électrique pour camions)	908,07
SPA (service janvier à juin)	2 525,00

TRANSPORT

PermaRoute (travaux chemin North et Hopps)	2 558,19
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux abri de sable)	11 945,03
Carrières St-Dominique Ltée (blocs de béton abri de sable)	7 082,46
Exc. Germain Lapalme et Fils inc. (nivelage)	4 866,89
Technologies CDWare inc. (licences GPS)	119,11

HYGIÈNE DU MILIEU

Ressourcerie des Frontières (service encombrants janv. à juin)	7 008,44
Sani-Estrie inc. (service ICI matières résiduelles)	224,20

URBANISME ET ZONAGE

COMBEQ (formation mars)	632,36
FQM (formation mai)	632,36
SCU (honoraires - révision et consultation en urbanisme 2015-2016)	17 065,17

LOISIRS ET CULTURE

Les Encadrements Turgeon (encadrement et quincaillerie)	338,89
----------------------------------------------------------------	--------

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

CONTRATS

Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	48 398,02
Philip Stone (contrat déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat déneigement)	1 321,68
MTG enr. (contrat déneigement)	918,31
André Lauriault (contrat patinoire)	1 193,50
Elizabeth Fancy (concierge janvier)	525,00

Total à payer au 1 février 2016 **183 592,64 \$**

2016-02-34

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **90 120,50 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 1^{er} février 2016 au montant de **183 592,64 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1^{er} FÉVRIER 2016

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 1^{er} février 2016.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2016-02-35

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE BOLTON-EST (35)

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est visant la fourniture de services de protection incendie, il y a lieu de confirmer le taux horaire de 35 \$, en conformité avec les modalités de travail dans la nouvelle convention du directeur du Service de sécurité incendie (SSI) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le coût du service sera facturé sur une base mensuelle, d'après le rapport présenté par le directeur SSI pour les services de prévention rendus sur le territoire de la municipalité de Bolton-Est;

ATTENDU QUE le directeur SSI est rémunéré sur une base horaire au taux de 35 \$ pour toutes les interventions auxquelles il assiste sur le territoire de la municipalité de Bolton-Est.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la présente résolution soit transmise à la municipalité de Bolton-Est pour l'informer du taux horaire en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021 pour les heures de prévention et les interventions sur son territoire effectuées par le directeur du SSI.

ADOPTÉE

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE (36)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

2016-02-36

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2016;
2. la municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
3. si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
4. pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant les fiches à la date fixée;
5. la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
6. un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

RETENUE DES SERVICES D'EXCAVATION STANLEY MIERZWINSKI POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE PRINTEMPS (37)

ATTENDU QUE l'entrepreneur Excavation Stanley Mierzwinski offre à nouveau ses services pour les travaux de voirie de printemps 2016 durant la période de dégel;

ATTENDU QUE M. Mierzwinski confirme que les prix pour la fourniture des matériaux ainsi que pour la location et l'utilisation de la machinerie demeurent au même taux que ceux de l'an dernier, à l'exception du prix pour la fourniture du gravier concassé;

2016-02-37

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévue pour ces travaux s'élève à 17 000 \$;

ATTENDU QUE selon l'article 936 du *Code municipal*, la municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de retenir les services de l'entrepreneur Excavation Stanley Mierzwinski pour effectuer les travaux de voirie durant la période de dégel du printemps 2016 aux conditions qui avaient été précisées dans la demande d'appel d'offres de 2015.

ADOPTÉE

2016-02-38

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 16-428 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 00-265 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX (38)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par J. Ranger conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le *règlement numéro 16-428 abrogeant le règlement 00-265 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 1^{er} février 2016.

**REGLEMENT 16-428 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 00-265
RELATIF À LA CIRCULATION DES VEHICULES TOUT TERRAIN
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger son règlement 00-265 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur une longueur de 563 mètres sur le chemin Millington;

ATTENDU QUE l'accès permettant aux véhicules tout terrain de circuler sur une partie dudit chemin n'est plus accessible.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement abroge à toute fin que de droit le règlement numéro 00-265 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports, conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

LISETTE MAILLÉ, mairesse

ANNE-MARIE MÉNARD
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-02-39

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-01 – LOT 1429 (39)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-01, concernant une partie du lot 1429 sur le chemin Millington, pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 75 mètres de la ligne avant, alors que le règlement permet l'implantation à 30 mètres maximum;

ATTENDU QUE les résidences voisines, soit le 51 et le 54 chemin Millington sont situées à plus de 30 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE le terrain a une profondeur de 365 mètres;

ATTENDU QUE le terrain est entièrement boisé et que le futur bâtiment sera peu visible de la voie publique;

ATTENDU QUE l'éventuelle demande de permis de construction sera assujettie au règlement 08-363 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la demande de dérogation mineure n° 2016-01 soit et est acceptée, tel que présentée au conseil, selon l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (40)

ATTENDU QUE M. André Roy a fait part de son intérêt à siéger au sein du Comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QUE résident depuis 2008, M. Roy travaille présentement sur un projet de mise sur pied d'une culture de petits fruits;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

2016-02-40

ATTENDU QUE le CCE propose la candidature de M. Roy au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

de nommer M. André Roy membre du CCE pour une période d'un an.

ADOPTÉE

2016-02-41

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ BLUE SEA RELATIVE AUX JOURNÉES DE LA CULTURE (41)

ATTENDU QUE la municipalité Blue Sea demande l'appui aux municipalités du Québec pour faire parvenir à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une résolution lui demandant d'examiner la possibilité de modifier les dates de son congrès annuel, qui a lieu le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire québécois, de manière à favoriser le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tient aux mêmes dates, ce qui nuit à la présence des élus et de leur visibilité lors des Journées de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin appuie la municipalité de Blue Sea dans sa demande à la FQM d'examiner la possibilité de modifier les dates de son congrès annuel, puisqu'elle organise elle-même depuis de nombreuses années un événement annuel culturel aux mêmes dates.

ADOPTÉE

DÉSIGNATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À AUSTIN (42)

ATTENDU QUE l'Estrie travaille depuis 2006, via la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (projet PRÉE), à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes;

2016-02-42

ATTENDU QU'en Estrie, cette 7^e édition, organisée par le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (projet PRÉE) promet un rayonnement dans toute la région;

ATTENDU QUE les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 15 au 19 février 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire;

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin désigne les dates du 15 au 19 février 2016 comme Journées de la persévérance scolaire à Austin.

ADOPTÉE

2016-02-43

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (43)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20h30

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière